

# Document d'entrée en relation

Personne physique — Édition janvier 2026

Conforme aux articles 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et L.521-2 du Code des assurances, ce document résume toutes les informations légales qu'ALTER INVEST doit avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

## ALTER INVEST — Autorités de tutelle

Dénomination	SARL ALTER INVEST
Capital social	8 000 €
Représentant légal	Pierre BRUNET, Gérant
RCS / NAF	448 930 966 RCS Paris — NAF 6619B
Siège social	49 rue Richard Lenoir, 75011 Paris
E-mail	pbrunet@alter-invest.com
Téléphone / Fax	P. 06 80 35 30 54 — F. 01 85 09 22 23
Site Internet	<a href="http://alter-invest.fr">http://alter-invest.fr</a>
Orias	n°07025798 ( <a href="http://www.orias.fr">www.orias.fr</a> ) — Courtier d'assurance (COA) et Conseiller en investissements financiers (CIF)
Carte T	n° CPI 7501 2016 000 004 695 délivrée par la CCI de Paris — « non détention de fonds »

**Autorités de contrôle.** L'activité de COA est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) — 4 Place de Budapest, 75436 Paris (<https://acpr.banque-france.fr>). L'activité de CIF est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) — 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<https://www.amf-france.org>).

## Activités réglementées d'ALTER INVEST

ALTER INVEST est immatriculée sur le registre de l'Orias au titre des activités suivantes :

### Courtier d'assurance

Catégorie b) de l'article L.521-2 du Code des assurances, laquelle correspond au Courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

- Adhérent de l'**ANACOFI-COURTAGE**, association agréée par l'ACPR.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier (détention par ALTER INVEST d'une participation > 10 % dans les droits de vote ou le capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **néant**.
- ALTER INVEST délivre des recommandations personnalisées (niveau 2), lesquelles consistent à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat et à expliquer pourquoi l'un est plus adapté que l'autre.

- ALTER INVEST est rémunérée par des rétrocessions d'une partie des frais d'entrée, d'arbitrage et de gestion qui lui sont versées par la Compagnie auprès de laquelle un contrat d'assurance ou de capitalisation est souscrit par le Client.

**Partenaires — Assurance.** Les Compagnies d'assurance et plateformes avec lesquelles ALTER INVEST a signé un protocole de distribution sont : **SWISSLIFE · AXA FRANCE VIE (THEMA) · CARDIF (GROUPE BNP PARIBAS) · MMA · PRIMONIAL · SELENCIA · VIE PLUS.**

*ALTER INVEST n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.*

## Conseiller en investissements financiers

À ce titre, ALTER INVEST respecte les engagements suivants :

- Adhérent de l'**ANACOFI-CIF**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).
- ALTER INVEST délivre un **conseil en investissement non indépendant**. Dans ce cadre, ALTER INVEST évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une ou plusieurs entités avec lesquelles il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.
- ALTER INVEST perçoit des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles imposant l'information du Client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du Client.
- ALTER INVEST est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les **facteurs de durabilité**.

**Partenaires — Investissements financiers.** Les sociétés de gestion et plateformes avec lesquelles ALTER INVEST a signé un protocole de distribution sont : **SIGMA · MEESCHAERT · NORTIA (COMPAGNIE 1818) · INGEPAR · INFI · ISATIS.**

*ALTER INVEST n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les sociétés susnommées.*

## Assurances

**Coordonnées de l'Assureur.** Assurance souscrite auprès de **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD** — 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans Cedex 9 — contrat n° 114240090, adhérent n° 225609.

## Responsabilité civile professionnelle — montants garantis

Activité	Montant garanti
Assurance	3 000 000 € par sinistre
Conseil en investissement	2 000 000 € par sinistre
Activité immobilière	2 000 000 € par sinistre

## Garantie financière — montants par activité

Activité	Montant
Assurance	<b>115 000 € par année d'assurance</b>
Activité immobilière	<b>110 000 € par année d'assurance</b>

## Informations relatives au traitement des réclamations

Pour toute réclamation, ALTER INVEST peut être contactée gratuitement selon les modalités suivantes :

- Par courrier, en écrivant à l'adresse suivante : **49 rue Richard Lenoir, 75011 Paris, à l'attention de Pierre BRUNET** ;
- Ou par e-mail : **pbrunet@alter-invest.com**.

ALTER INVEST s'engage à traiter gratuitement votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les **dix jours ouvrables** à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- Dans les **deux mois maximum** à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si, malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent en fonction de l'activité concernée :

Domaine	Médiateur compétent
<b>Litiges avec une entreprise</b>	<b>ANACOFI-Médiateur</b> — 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
<b>Litiges CIF (consommateur)</b>	<b>Rémi Bouchez, Médiateur de l'AMF</b> — 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 — <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>
<b>Assurance</b>	<b>La Médiation de l'Assurance</b> — TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 — <a href="http://www.mediation-assurance.org">www.mediation-assurance.org</a>
<b>Activités immobilières</b>	<b>ANM Conso</b> — 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes — <a href="http://www.anm-conso.com/page-saisine.php">www.anm-conso.com/page-saisine.php</a>

*Le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu. En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.*

## Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de conseil sont collectées et traitées par **Pierre BRUNET** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données sont collectées sur la base de votre consentement éclairé et exprès.

Ces données sont collectées afin qu'ALTER INVEST vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont ALTER INVEST, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels ALTER INVEST entretient une relation commerciale.

Ces données personnelles seront également intégrées dans notre espace sécurisé, proposé par la société **Vie-Legia Conseil**, notre prestataire en conformité réglementaire. Elles seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles puis archivées pendant un délai de **cinq (5) ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

**Vos droits.** Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Pour exercer ces droits, contactez-nous à : **pbrunet@alter-invest.com**. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** — 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

## Modes de communication utilisés

Nos échanges pourront se faire soit à l'occasion d'un rendez-vous physique, par téléphone ou par courrier postal, soit — sous réserve que ce mode de communication soit possible — par e-mail ou par visioconférence.

## Notre rémunération

Pour tout acte d'intermédiation, ALTER INVEST est rémunérée par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de **90 %** de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

ALTER INVEST peut facturer des honoraires au taux horaire **hors taxes de 150 €**. Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera précisé le taux de TVA applicable.

## Activité immobilière

ALTER INVEST est titulaire de la carte T n° **CPI 7501 2016 000 004 695** délivrée par la CCI de Paris — « non détention de fonds ». L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Mise à jour des informations

ALTER INVEST fera parvenir au Client toute mise à jour des informations relatives à ses partenaires significatifs, ainsi qu'en cas de changement de la nature du conseil en investissement délivré, en lui communiquant par courrier postal ou courriel. Le Client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès d'ALTER INVEST.

*Document remis au Client dès l'entrée en relation — édition janvier 2026.*